



Heures supplémentaires

Par teddy671

Bonjour,

Je me permets de vous écrire, cela fait maintenant quatre ans que je suis embauché en CDI dans une PME dans le domaine de la restauration, en faisant le point sur l'intégralité de mes fiches de paye je me rends compte que mon employeur me déclare entre 50 à 67 heures supplémentaires (110% , 120%, 150%) par mois. Ce qui rapporte à environ 700 à 800 heures supplémentaires annuellement.

Lors de mon embauche en janvier 2016, la négociation de mon salaire avec mon futur employeur était de 2000 ? net mensuelle. Demande qu'il a accepté sans souci. Je précise aussi que ces quatre dernières années il a toujours été très difficile de me procurer mes fiches de paie. Il a toujours fallu être très insistant par mail et par courrier pour pouvoir avoir ces dernières.

Avec la crise du coup vide 19, notre employeur a dû nous mettre en chômage partiel. Le montant de mon salaire c'est donc élevé à 1169 ? net.

C'est donc en épluchant chaque fiche de paye de ces quatre dernières années que je me rends compte que mon patron me verse plus ou moins la moitié de mes revenus basé sur des heures supplémentaires alors que mon contrat de base étant de 35 heures.

Voici donc les interrogations que je me pose :

? est-il dans son droit de me déclarer autant d'heures supplémentaires mensuellement et annuellement ? (2016 : 722h supplémentaires , 2017 : 811h supplémentaires , 2018 : 754h supplémentaires , 2019 : 734h supplémentaires).

? avec la crise du covid-19 a-t-il le droit de me payer moins que le SMIC en vigueur ? (Sachant que mon contrat de travail est ton 35 heures semaine)

? À quel recours puis-je avoir à faire, sachant que depuis cette crise sanitaire je perd plus de 45% de mon salaire mensuel ?

Merci de m'avoir lu, Et merci d'avance pour vos réponses.

Un salarié dévoué, mais démotivé.